

Sujet : Fwd: [INTERNET] lettre de riverains

De : PREF49 pref-enqpub-metabioenergies-combree <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr>

Date : 03/12/2020 11:04

Pour : BIGOT Marie-Cecile PREF49 <marie-cecile.bigot@maine-et-loire.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] lettre de riverains

Date : Thu, 3 Dec 2020 09:36:43 +0100

De : pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

Pour : pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

A Nort sur Erdre le 2 Décembre 2020

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur Monsieur Jean-François DUMONT
Officier Supérieur de l'armée de Terre retraité nommé par décision du tribunal administratif
de Nantes en date du 10 Août 2020.

Objet : enquête Publique du 4 /11/2020 au 4/12/2020 sur le dossier Ombrée d'Anjou -
société Méta Bio Energies - plan d'épandage Monsieur le commissaire enquêteur.

Habitant au village de **La Poupinière à Nort sur Erdre**, nous avons eu connaissance de
l'enquête publique en cours concernant le projet d'épandage du digestat, provenant de
l'unité de méthanisation de la société Métha Bio Energie basée en Ombrée d'Anjou.

Après consultation du dossier enquête sur le site : www.maine-et-loire.gouv.fr/annee2020r2170.html/page=rubrique&id_rubrique=2170&id_article=7196&masquable=OK,

Nous avons pu prendre connaissances des parcelles concernées pour la zone de la
Poupinière qui sont exploitées par **Mr Bioret Bruno, SCEA Landebroc basée à Nort sur
Erdre :**

- Parcelles 10 -37 références cadastrales XV 20,21,25,104,105 soit une surface totale de 12,8 hectares pour une surface épandable de 11,11 hectares (cause d'exclusion : habitations)
- Parcelles 10 – 38 référence cadastrale XV 22 soit une surface de 21,04 hectares pour une surface épandable de 20, 08 (cause d'exclusion : eau de surface)

Les parcelles sont attenantes au village de La Poupinière, proches des habitations. En tant

que riverains nous nous étonnons de ne pas avoir eu un courrier de la mairie nous informant du projet et de l'enquête publique. Aucun panneau d'affichage n'a été mis en évidence dans le village, ni en bordure des parcelles concernées.

Or dans l'**arrêté inter-préfectoral à la fin de l'Article 5, Mesure de publicité**, il est indiqué : « ...en outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il est procédé par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. »

D'autre part, nous nous interrogeons beaucoup sur la pertinence que peut avoir une enquête publique :

- En période de confinement (limitation des déplacements des personnes en raison du protocole sanitaire en cours)
- Sans communication (courrier aux riverains, panneaux d'affichage sur les lieux concernés, article dans le bulletin municipal, publication dans la presse locale, affichage sur les panneaux lumineux de la commune...)

Par conséquent **nous demandons le report ou la prolongation de cette enquête publique**, afin que les riverains puissent exprimer leurs craintes sur la réalisation de ce projet, et les conséquences environnementales qui peuvent en découler. Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte notre doléance. Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées

Pièces jointes :

lettre enquete publique.pdf

407 Ko

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur
Monsieur Jean-François DUMONT
Officier Supérieur de l'armée de Terre retraité nommé par
décision du tribunal administratif de Nantes
en date du 10 Août 2020.

Objet : enquête Publique du 4 /11/2020 au 4/12/2020 sur le dossier Ombrée d'Anjou -
société Méta Bio Energies - plan d'épandage

Monsieur le commissaire enquêteur.

Habitant au village de **la Poupinière** à Nort sur Erdre, nous avons eu connaissance de l'enquête publique en cours concernant le projet d'épandage de digestat, provenant de l'unité de méthanisation de la **société Métha Bio Energie** basée en Ombrée d'Anjou.

Après consultation du dossier enquête sur le site :

www.maine-et-loire.gouv.fr/annee-2020r2170.html?page=rubrique&id_rubrique=2170&id_article=7196&masquable=OK,

Nous avons pu prendre connaissances des parcelles concernées pour la zone de la Poupinière qui sont exploitées par **Mr Bioret Bruno, SCEA Landebroc** basée à Nort sur Erdre :

- **Parcelles 10 -37 références cadastrales XV 20,21,25,104,105** soit une surface totale de 12,8 hectares pour une surface épandable de 11,11 hectares (cause d'exclusion : habitations)
- **Parcelles 10 – 38 référence cadastrale XV 22** soit une surface de 21,04 hectares pour une surface épandable de 20, 08 (cause d'exclusion : eau de surface)

Les parcelles sont attenantes au village de **La Poupinière**, proches des habitations. En tant que riverains nous nous étonnons de ne pas avoir eu un courrier de la mairie nous informant du projet et de l'enquête publique. Aucun panneau d'affichage n'a été mis en évidence dans le village, ni en bordure des parcelles concernées.

Or dans l'arrêté **inter-préfectoral à la fin de l'Article 5, Mesure de publicité**, il est indiqué :
« ...en outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il est procédé par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. »

D'autre part, nous nous interrogeons beaucoup sur la pertinence que peut avoir une enquête publique :

- En période de confinement (limitation des déplacements des personnes en raison du protocole sanitaire en cours)
- Sans communication (courrier aux riverains, panneaux d'affichage sur les lieux concernés, article dans le bulletin municipal, publication dans la presse locale, affichage sur les panneaux lumineux de la commune...)

Par conséquent nous demandons le report ou la prolongation de cette enquête publique, afin que les riverains puissent exprimer leurs craintes sur la réalisation de ce projet, et les conséquences environnementales qui peuvent en découler.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte notre doléance.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées

Signataires domiciliés à La Poupinière 44390 Nort sur Erdre

Liste des parcelles concernées par le projet d'épandage pour le département du 44

Parcelle	Commune	Lieu-Dit	Références cadastrales	Surface Totale	Surf. Épandable	Cause d'exclusion
10-01	Nort sur Erdre	Landebrac	XR 9,11 à 15	34,62	32,03	Eau superficielle + Tiers
10-02	Nort sur Erdre	Landebrac	YN 23,24, XR 43	13,38	12,14	Habitations
10-03	Nort sur Erdre	Landebrac	YR 20	4,05	4,05	
10-04	Nort sur Erdre	Landebrac	XR 3,65,66	9,39	8,23	Eau superficielle + Tiers
10-05	Nort sur Erdre	Marais de Blanche Noé	XR 1426 à 1432	2,19	2,19	
10-06	Nort sur Erdre	Le Houssais	ZP 99 à 101	11,1	9,48	Eau superficielle + Tiers
10-23	Joué sur Erdre	La Lucinière	YX 13	20,66	16,91	
10_24	Joué sur Erdre	La Lucinière	YX 7	4,68	4,68	
10-25	Joué sur Erdre	La Lucinière	E 171,173,194,196 à 198	10,46	8,47	Eau superficielle
10-30	Nort sur Erdre	Le Brossais	E 436,437,455 à 460	7,82	6,89	Habitations
10-32	Nort sur Erdre	Le Protot	BE 5,6,9,145	2,53	0,53	Habitations
10-33	Nort sur Erdre	Les Marettes	YN 16 à 18,36,37	16,64	16,21	Habitations
10-35	Nort sur Erdre	Le Tomblehoux	XW 32,32,42 à 44	6,86	6,86	
10-36	Nort sur Erdre	Marais de Blanche Noé	XW 52,53	7,66	7,66	
10-37	Nort sur Erdre	La Poupinière	XV 20,21,25,104,105	12,8	11,11	Habitations
10-38	Nort sur Erdre	La Poupinière	XV 22	21,04	20,08	Eau superficielle
10-45	Les Touches	La Paponnière	YW 34	9,97	7,89	Habitations
10-46	Nort sur Erdre	La Touche de Vaux	YD 29	4,33	3,49	Habitations
18 Parcelles	3 Communes			200,18 ha	178,90 ha	

Localisation cartographique des parcelles de La Poupière

